



Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2022-014
Séance du 17 février 2022

Objet : Contrat de Maintenance de l'ORGUE MICOT

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Abbatiale à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÈTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BENEZECH, M. Franck TEYSSIER, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (2) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE ; M. Luc FOURNIER à Mme Monique LEROY

ABSENTS : (3) M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT

ABSENT EXCUSÉ : (1) M. Clément CHAPPERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène TÈTELIN

DATE DE CONVOCAION : 11 février 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat d'entretien datant de 1996 avec la Manufacture d'Orgues de Franche Comté ;

Vu la connaissance de l'orgue MICOT de l'église de Saint-Chinian et la spécialité de Monsieur MUNO, facteur d'Orgues ;

Vu les échanges avec les instances en lien avec l'utilisation et la gestion de ce patrimoine ;

Vu le courrier de Monsieur MUNO en date du 27 janvier 2022 ;

Considérant l'intérêt de signer un nouveau contrat avec ce spécialiste ayant la connaissance de notre orgue MICOT ;

Considérant la proposition sur un entretien de l'instrument pour 1400 euros annuel soit 2 factures semestrielles de 700 euros TTC tout frais de déplacement compris ;

Monsieur Alain GHISALBERTI, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que l'orgue de Saint-Chinian est un des trois orgues du XVIIIe siècle authentiquement « historiques » de l'Hérault avec l'orgue Micot de Saint-Pons-de-Thomières et celui de Jean-Pierre Cavaillé à Saint-Guilhem-le-Désert.

En 1725, le curé, l'abbé Estienne Robert, étudie la possibilité d'offrir un orgue à l'église. Il en confie la réalisation au facteur Jean-Baptiste Lannes, de Carcassonne, pour la somme de 2 600 livres. Il s'agit d'un orgue neuf de 14 jeux avec un seul clavier dans un buffet unique.

La livraison se fait en février 1736 par voie d'eau sur le tout jeune canal du Midi, après que le tailleur de pierres Antoine Coural, de Saint-Chinian, eut construit la tribune pour la somme de 250 livres et que le menuisier Estienne Vallette ait pris charge, pour la somme de 130 livres, de la menuiserie pour l'érection du buffet et la somme de 72 livres pour parfaire la tribune.

Le 4 avril 1742, le curé Robert fait don de l'instrument à la commune à charge pour elle de pourvoir à l'entretien de l'orgue et à la rémunération d'un organiste. À défaut de quoi, l'orgue devrait être transféré ailleurs. Le consul Gabriel Mouly accepte l'orgue au nom de la communauté.

À son arrivée comme curé, le 27 avril 1766, l'abbé Paul Massip constate l'état lamentable de l'église et, à la suite d'une visite de Mgr. Paul-Alexandre de Guenet, évêque de Saint-Pons, d'importants travaux de réparations à l'église sont entrepris de 1768 à 1770.

Mal entretenu ou accidentellement endommagé lors des travaux dans l'église, l'orgue devra être reconstruit. Depuis Pâques 1772, il n'y a plus d'organiste vu l'état délabré de l'orgue. Un devis anonyme daté du 13 août 1772, mais resté sans suite, prévoit la reconstruction à neuf dans le buffet originel d'un instrument à deux claviers avec un Grand Orgue de 14 jeux et un Récit de 2 jeux sur deux hémisommiers à gravures intercalées. Il n'est donc mentionné ni Pédale, ni Positif dorsal.

Le 26 octobre 1773, devant l'impossibilité de la commune de faire face aux frais d'entretien de l'orgue, plus encore à sa réfection, le curé, l'abbé Massip, est autorisé à faire construire un nouvel orgue comme il le jugera à propos car, de l'avis de plusieurs facteurs consultés, l'orgue actuel est irréparable.

Ensuite, les seules archives disponibles attestent que des recherches sont alors entreprises pour trouver un facteur susceptible de construire un instrument à un coût raisonnable. Le 18 février 1781, un facteur de Béziers, Louis Peyssy, présente deux devis : la construction d'un orgue neuf avec deux claviers pour la somme de 6 500 livres ou la réparation de l'orgue existant pour la somme de 4 500 livres. Un contrat est signé le 2 mars 1781 avec Louis Peyssy pour la construction d'un orgue neuf au montant de 6 000 livres. Le nouvel orgue nécessite toutefois la construction d'une nouvelle tribune, car l'actuelle est trop petite. La décision est prise le 2 septembre 1782 que les coûts seront assumés par la communauté par voie d'emprunt. Les plans et devis sont établis par Bernardin Rippe fils, de Carcassonne, et les travaux sont réalisés par Antoine Coural fils, pour la somme de 2 000 livres.

Le 10 janvier 1784, on s'aperçoit que le contrat passé avec Louis Peyssy était incomplet : on avait omis d'y inclure la peinture du buffet. Le travail est alors confié à Guillaume Pastre, de Béziers, pour la somme de 100 livres. L'orgue est inauguré le 30 mai 1784 par le nouvel organiste de la paroisse, le sieur Valentin fils.